M. Philémon Cousineau

. . A . .

SHERBROOKE

Le chef de l'opposition fait le procès de l'administration libérale depuis 1905.--"Il faut, dit-il, que le système pourri qui est érigé dans cette province depuis au-delà de dix années s'écroule." --- Des scandales dans tous les départements.

Toutes les Enquêtes ont été refusées.



Discours de M. Cousineau

M. Cousineau fut longuement applaudi quand il fut présenté à la foule. Il remercia en termes très heureux ses amis de la belle manifestation qu'ils lui avaient préparée, puis il entra dans le vif du sujet. Il dit :

L'ADMINISTRATION DEPUIS 1897.

Je ne vous ferai point l'historique de l'administration libérale depuis 1897. Le règne de M. Marchand a été court et assez terne ; quant à celui de son successeur, M. Parent, qui a duré jusqu'en 1905, il a ét apprécié d'une façon sévère, non pas tant par ses adversaires politiques que par ses propres amis. L'honorable premier ministre actuel, Sir Lomer Gouin lui-même, avec quelques-uns de ses collègues, a cru qu'il ne pouvait continuer d'appuyer le régime, et le 3 février 1905, M. Gouin, M. Turgeon et M. Weir se séparaient de M. Parent parce que, disaient-ils, ce dernier montrait peu d'empressement à "sauver l'honneur de son gouvernement et le sien". M. Gouin prit la direction des affaires en mars 1905 et depuis cette époque, avec une majorité de députés considérable pour l'appuyer, il a été malheureusement tout-puissant dans la province de Québec. Les dix années de ce régime portent son empreinte, il en a été le factotum et c'est à lui et à lui seul que le peuple de cette province a le droit de demander des comptes. S'il a été un bon administrateur, si sa politique a été réellement progressive, si, comme il le disait à Longueuil, le 22 septembre 1907, la passion qui l'a animé depuis le jour où il a eu l'honneur d'être assermenté comme ministre de la Couronne, "passion durable, passion invincible", a été de donner à la province de Québec un gouvernement intelligent, un gouvernement progressif, un gouvernement honnête, alors les électeurs de cette province lui devront une dette de reconnaissance durable ; mais si, au contraire, durant ce régime de dix années, il n'a pas donné à sa province un gouvernement honnête, un gouvernement progressif, un gouvernement intelligent, il méritera la censure la plus sévère.

L'ETAT FINANCIER

D'où vient le prétendu surplus ?

Passant immédiatement à l'état financier qui nous a été soumis par le Trésorier pour l'année 1914-15, je constate que le surplus réclamé en définitive sur l'exercice courant de 1914-15 est limité à la somme de $194,416.01. Or, si nous référons à la page 145 des comptes publics 1915, version anglaise, nous constatons que le gouvernement a collecté d'une seule succession, à titre de droits de succession, celle de Lord Strathcona, Mont-Royal, la somme de $513,193.78, et à la page 151, d'une autre succession, celle de James R. Wilson, Montréal, la somme de $109,449.92. Si vous additionnez ces deux montants, cela fait pour ces deux successions, $622,-753 ; si le gouvernement n'avait pas eu ce que j'appellerai à son point de vue, la bonne fortune d retirer ces droits en l'année 1914-15, il aurait un déficit de $428,336.99.

AUGMENTATION DE LA DETTE

Mais, laissant de côté ces questions que je pourrais appeler de détail, il en est une néanmoins que le peuple de cette province a le droit de voir discuter, c'est celle de "l'augmentation de la dette publique" de la province d'une façon énorme, au mépris des plus solennels engagements pris par le premier ministre lors de son arrivée à la tête de la province quand il disait qu'il gouvernerait "cette province sans emprunter et sans taxer". Or depuis le 1er janvier 1913, le govervement a emprunté près de $12,000,000.

1er janvier 1913, 4½ % ..	$1,949,586.67
Le 1er juillet 1914, 4½ %	3,991,722.73
Le 1er avril 1915, 5% ..	6,000,000.00
Total	$11,941,208.00

LA DETTE

Etat fictif du trésorier

La dette de la province au 30 juin 1905 était de 24,502,473.13, et 10 ans plus tard "elle est de $33,123,281. Quant à la dette non consolidée l'état présenté par l'honorable Trésorier dans son discours à la page 11, est fictif. Il donne "un passif de dettes courantes de $2,941,202.52", et un actif de $8,044,417.23, ce qui laisse un surplus d'actif sur la dette flottante de $5,103,214.80, mais dans cet actif tous les items, à l'exception des deux premiers, ne constituent pas d'actif réel, ainsi :

Emmagasinement des eaux de la Rivière St-Maurice..	$74,627.26
Nouvelle prison, district de Montréal, avances autorisées par la loi 7 Ed. VII, ch. 36	3,608,101.26
Palais de justice et prison du distrct de Montcalm, avances autorisées par la loi 1 Geo. V ch. 8..	85,611.52
Palais de justice et prison, district de Roberval, avances autorisées par la loi 2, Geo. V, ch. 6.	37,914 40
Part de Québec dans le Fonds commun des Ecoles, avances	1,164,490.35
Total	$4,970,744.35

Tous ces items ne constituent que des créances aléatoires n'ayant aucune valeur au point de vue de l'actif vrai de la province, car autrement, il faudrait inclure dans l'actif tous les palais de justice, toutes les prisons et toutes les créances litigieuses de la province. Or, si vous déduisez ces montants s'élevant à $4,970,744.52, il reste un actif de 3,073,672.80 contre un passif de $2,941,202.52, qui se balance à peu près.

En sorte que le trésorier ne peut baser aucun raisonnement sur cette dette flottante, mais il doit s'en tenir à la dette consolidée au montant de $33,123,281. Nous pouvons dire que le premier ministre actuel a failli à ses engagements envers l'électorat de cette province quand il a pris le pouvoir et que sa parole passera dans notre histoire politique comme une parole mensongère.

LES RECETTES

Non seulement faut-il demander compte au ministère actuel des emprunts qu'il a faits depuis 1905, mais aussi des revenus extraordinaires depuis la même date.

Les recettes du gouvernement durant cette période provenant des taxes pour la très grande partie sont les suivantes :

1905-1906	$12,588,399.82
1906-1907	6,178,985.82
1907-1908	6,791,450.64
1908-1909	10,551,975.61
1909-1910	8,567,648.69
1910-1911	9,372,313.62
1911-1912	11,329,524.04
1912-1913	13,448,427.52
1913-1914, les revenus moins les emprunts..	12,231,986.67
1914-1915, les revenus moins les emprunts	12,291,986.47
	$103,949,369.41

LES OEUVRES DU GOUVERNEMENT

Quelles sont les oeuvres durables du gouvernement actuel en face de cette dépense énorme ? Je ne dirai rien de ce qu'il faut penser de la prison de Bordeaux dont l'intrêt sur le coût de construction et des frais d'entretien s'élèvent au-delà de cinq cent mille dollars annuellement, ce qui établit une moyenne de coût à la province pour chaque prisonnier d'au-delà de mille dollars.

J'aborderai seulement la question des routes. Le trésorier nous dit, à la page 12 de son discours sténographié, que le gouvernement a déboursé $12,300,300.06 ; et il nous dit que ceci constitue une dépense au capital de la province et il essaie de justifier les emprunts faits de cette façon, afin d'établir que les surplus ont servi à l'amélioration de la voirie de la province.

Mais dans le revenu plus haut mentionné, il nenous dit pas, par exemple, que le revenu des terres et forêts, qui est le prix de l'aliénation du domaine national et qui n'est pas un revenu ordinaire, a donné les sommes suivantes:

1905-1906	$ 1,395,248.82
1906-1907	1,201,027.40
1907-1908	1,109,199.96
1908-1909	1,041,226.55
1909-1910	1,150,747.10
1910-1911	1,229,928.07
1911-1912	1,658,457.48
1912-1913	1,760,466.25
1913-1914	1,777,220.18
1914-1915	1,840,347.45
	$14,163,870.22

Voilà donc au-delà de $14,000,000 que le gouvernement a retirés en vendant la forêt de la province ; combien faudra-t-il d'annes pour refaire ces forêts ? Trente, quarante ou cinquante ans — la très grande partie, jamais !

Il y a longtemps que vos chemins de sable et gravois seront disparus à cette époque ; à moins qu'on les refasse chaque année ou à peu près.

ECONOMIE — HONNETETE — PROGRES

L'on nous parle d'économie maintenant ! Quel langage et dans quelles bouches ! Il y a des services dans la province qui ne rapportent rien et où l'on pourrait pratiquer l'économie.

LE COUT DE LA JUSTICE

Le coût de la justice est démontré dans le tableau suivant :

1906-1007	$ 703,629.59
1906-1907	688,914.83
1907-1908	700,387.32
1908-1909	793,547.07
1909-1910	805,880.47
1910-1911	834,642.48
1911-1912	892,926.44
1912-1913	973,349.86
1913-1914	1,080,886.27
1914-1915	1,134,136.40
	$8,611,299.73

Et ceci ne comprend pas le salaire des juges ni les frais des plaideurs

Pourquoi le coût de l'administration de la justice a-t-il doublé ? Avons-nous plus de justice quauparavant ? Le procureur-Général a-t-il remédié à l'encombrement des causes dans le district de Montréal ; la justice coûte-t-elle moins cher ? Les contribuables sont-ils plus satisfaits? Et que l'on ne vienne pas nous dire que cela dépend des juges ; cela dépend du procureur-général ; et d'après la section 91 de l'acte de 1867, l'administration de la justice est sous le contrle des provinces. Les criminels sont-ils ous poursuivis — les gros surtout ?

Le gouvernement aime à nous citer l'opinion des journaux anglais de la province. Comment le premier-ministre goûte-t-il la suivante :

"SIR LOMER GOUIN"

"During his membership he has been, as Attorney-General, closely identified with the administration of justice, and personally responsible for the form as well as the substance of the statute law of the province. In all matters of general interest with which the provincial legislature has to do he is frankly progressive, and he has given a large amount of special and personal attention to the subject of public education." — "Toronto Globe".

"The above is a bouquet handed to Sir Lomer Gouin, Premier and Attorney-General of Quebec, upon the occasion of his receiving a degree from Toronto University. The Globe, as a party paper, grasped the opportunity to praise one of the party leaders.

"It is rather unfortunate, that the Globe did not describe what Sir Lomer's close indentification with the administration of justice in this province has meant, in the case of M. Mousseau.

"In this case, Sir Lomer Gouin, as Premier and Attorney-General of Quebec, bears a double responsability for what the Mail has frequently described as "A shameless prostitution of justice."

Cette prostitution de la justice, dont le Premier Ministre est responsable, elle est condamnée par des gens que l'o npourra qualifier de dénigreurs de leur province.

Father Donnelly, 13 décembre 1915 — Gazette.

"Graft from Ocean to Ocean Shown. Father Donnelly, at St-Patrick's speaks on Low Moral State of Country.

"From the Atlantic to the Pacific, municipal corporation, provincial governments and other corporations were engaged in probing into scandals of graft, pillage and theft, declared the Rev. Father Donnelly, speaking to a crowded audience at St-Patrick Church yesterday morning. His subjest was Loss of the Moral Sense."

"Not only was the state of morality very low, but the very sense of morality was lost by a great many, declared the speaker : the fact that morality was very low needed, in fact, but little proof or illustration. The scandals in all parts of the country were but a few of the evidences of the evil in the social body and the greatest number of scandals and especially those of great magnitude were kept below the surface.

"The effrontery in which men gloried in their shame, and boasted of their misdeeds was still another proof of the lack of morals, said Father Donnelly."

Laissez-moi vous rappeler les fières paroles de Sa Grandeur Mgr Bruchési dans un de ses derniers mandements.

MONSEIGNEUR BRUCHESI

"Nous ne voulons certes pas manquer nous-mêmes de justice envers nos compatriotes, ni pousser au-delà des bornes le sens et la portée des remarques que notre état social nous inspire, Dieu merci, nous avons encore à tous les degrés de l'échelle sociale des hommes de foi et de conscience qui comprennent et pratiquent, sans forfanterie comme sans faiblesse, tous leurs devoirs de bons citoyens et de vrais chétiens. Nous avons des ouvriers laborieux, vertueux, étrangers aux doctrines perverses et aux méthodes subversives prônées par le socialisme. Nous avons des négociants, des industriels, des agriculteurs, attentifs à ne rien faire et à ne rien exiger qui viole les droits de leurs employés. Nous avons des fonctionnaires accomplissant avec un soin jaloux et une exactitude jalouse leur labeur de chaque jour. Nous avons enfin des hommes publics pénétrés de l'importance souveraine de leur mission, appliqués à la bien remplir et soucieux de ne pas servir leurs propres intérêts que dans la mesure où le permet l'intérêt général.

"Toutefois, nous ne pouvons le taire, sur ce tableau honorable et consolant des ombres se dessinent. Chez plusieurs de nos concitoyens, et dans presque toutes les classes de la société, il semble que vraiment. le sens de la justice s'émousse. On se fait un jeu de ruiner, soit par des paroles, soit par des écrits, la réputation du prochain. Pour satisfaire une vanité sotte, et pour se permettre un luxe effréné, on laisse trainer pendant des mois, pendant des années même, les dettes les plus urgentes. Pour réaliser un profit convoité, on se compla't dans les manoeuvres louches, dans les intrigues malhonnêtes que l'on décore du nom mensonger d'habiletés. Et que dire de tant de serments prêtés à la légère, ou basés sur des données fausses ? Que dire de l'impudence, de l'audace incroyable et cynique avec laquelle, escomptant les chances du secret, on fait au trésor commun une saignée qu'on n'oserait tenter sur la bourse d'un particulier ? Cette absence de probité dans le maniement des deniers publics revêt parfois une telle gravité et prend malheureusement de telles proportions ue tous les esprits sérieux et impartiaux s'en inquiètent comme

d'un symptôme d'indéniable décadence.".

Pourtant si la justice dans la province est en décadence, nous en payons les frais d'une façon sans cesse grandissante. Le gouvernement a augmenté les taxes d'une façon extraordinaire. Tous ceux qui ont affaire aux tribunaux s'en rendent compte. Monsieur le Président, je ne cite pas ces témoignages dans le but d'être désagréable au gouvernement, mais les temps sont arrivés où l'examen de conscience national s'impose et c'est notre tâche à nous qui avons combattu sans cesse les doctrines et les méthodes du gouvernement actuel de lui signaler ses défaillances.

LA LEGISLATION

Quant aux dépenses de la législation, elles se sont accrues dans la proportion suivante :

1905-1906..	$217,076.97
1906-1907..	230,120 29
1907-1908..	299,081.12
1908-1909..	340,970.78
1909-1910..	328,772.42
1910-1911..	349,457.11
1911-1912..	445,256.25
1912-1913..	399,339.32
1913-1914..	410,846.26
1914-1915....	415,350.68
	$3,315,211.20

Avons-nous une meilleure législation ? Il y avait d'inscrits à l'ordre du jour de la dernière session, au-delà de cent cinquante bills privés. Est-ce là un signe de force ?

Non seulement nous voyons encore des projets de loi ridicules, des sociétés qui se forment, comme disait un romancier récent, dans le but de cultiver la banane sur les côtes du Labrador, mais tous les corps publics de la province viennent demander des lois extraordinaires. Je ne parle pas seulement de ces mesures d'intérêt privé ou comptant sur la trop grande complaisance de la législature, l'on demande de casser les conventions valablement faites, mais de toutes ces mesures de corps municipaux ou scolaires que leurs administrateurs ne peuvent plus faire fonctionner.

LA VOIRIE

Le ministre de la voirie, dans son rapport pour l'année 1913, page 4, déclarait :

"Jusqu'en ces dernières années, les chemins de la province n'étaient généralement pas en harmonie avec le développement du pays. C'est qu'à l'origine ils furent construits pour répondre à des besoins exclusivement locaux ou parfois même individuels. Avant l'intervention du gouvernement, il n'y avait guère que dans les Cantons de l'Est que les conseils municipaux aient fait exécuter des travaux de voirie sérieux. Dans cette partie de la province, les chemins étaient à la charge des conseils municipaux qui les faisaient entretenir moyennant finances, ou en utilisant la corvée. Dans le reste de la province, les chemins étaient entretenus d'après le système des parts."

Pour remédier à cet état de choses, la législature passa deux lois connues sous le nom de "Loi des bons chemins de 1911" et "Loi des bons chemins de 1912." ; la première concernant des subventions aux municipalités, et la deuxième concernant des emprunts par les municipalités et certaines allocations par le gouvernement. Sous l'opération de ces lois, le gouvernement et les municipalités ont dépensé des sommes d'argent considérables.

Quel est le résultat que nous constatons aujourd'hui ?

C'est un résultat que l'opposition a toujours signalé et voulu prévenir : c'est ce qu'il y a à certains endroits une amélioration dans la voirie, cette amélioration n'existe pas d'une façon systématisée et si nous avons de bons bouts de chemin, il n'existe pas en réalité de bonnes routes.

Est-ce que le gouvernement n'aurait pas dû, dès le début, organiser une commission dexperts, à l'abri des influences de la politique, qui eut traité cette question au point de vue technique avec système et aurait doté la province d'une voirie améliorée ? Avant deux ou trois ans, les bouts de chemin qui ont été faits seront démolis, mais les municipalités seront encore liées à leurs obligations pour 25 à 30 ans et l'effort qu'elles ont fait, vu la mauvaise direction qui a été donnée par le gouvernement, les empêchera à l'avenir d'adopter une politique de progrès sous le rapport de la voirie. Nous pouvons nous dire ensemble que l'effort fait par le gouvernement durant ces dix années pour doter la province d'une meilleure voirie aboutit fatalement à un résultat déplorable.

L'INSTRUCTION PRATIQUE

Mais si importante que soit cette question de la voirie en ce moment, il existe une autre question sur laquelle je désire attirer votre attention, question qui à mon sens prime toutes les autres à l'heure actuelle, vu les circonstances spéciales que nous traversons. Cette question est celle de l'enseignement technique dans cette province.

Depuis quelques années, nous avons parlé beaucoup d'instruction et d'éducation. Le Secrétaire - Provincial fournissait dernièrement à ses auditeurs à Montréal des statistiques plus ou moins encourageantes, il basait sa prétention pour affirmer que la province de Québec occupe une place enviable dans la Confédération sur le percentage de la fréquentation scolaire dans cette province. Je ne crois pas cette base juste, et sans vouloir y attacher plus d'importance qu'il n'en faut, je crois que la base pour établir le degré d'instruction d'une population, c'est le percentage de ceux qui n'ont pas les éléments primordiaux de l'instruction, savoir de ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Or, il a été établi à plusieurs reprises, et nous le constatons avec peine, que d'après le recensement de

1911, la province de Québec occupait le cinquième rang dans la Confédération.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Mais là n'est pas la question pour le moment. Nous traversons une période où ce n'est pas tant l'instruction générale qui compte, que la formation spécifique et technique.

Quant à l'instruction technique, disons en passant que le gouvernement de la province a établi une école technique à Montréal à grands frais et sur un haut ton. Il parait que cette école est fréquentée par une certaine classe d'élèves, mais à l'avant-dernière session de la législature l'honorable Secrétaire de la Province a déclaré qu'il ne savait nullement ce qu'il advenait de ces élèves à leur sortie de l'école, ni quels étaient les résultats pratiques obtenus par cette école ; et il ajoutait que la ressource des élèves qui sortaient de cette école était de s'adresser aux bureaux de placement pour trouver des situations.

N'y a-t-il pas là un état de chose anormal? et le temps ne serait-il pas arrivé où une organisation systématique pratique, tel que nous de l'Opposition l'avons toujours demandé, mettant à la portée des ouvriers et des jeunes gens dans toute la province les moyens d'acquérir cette instruction technique, non pas tant par l'établissement de grandes bâtisses de luxe que par la création d'un grand nombre de petits foyers d'enseignement qui porteraient la chaleur et la vie partout où le besoin s'en fait sentir?

J'ai dit plus haut que pour mener à bonne fin cette entreprise, il faut la coöpération de tous, et je n'ai aucun doute qu'à l'heure actuelle, le gouvernement fédéral, malgré les charges onéreuses que lui impose la guerre, serait heureux de seconder un mouvement de la nature de celui que j'indique plus haut et coopérer efficacement avec les gouvernements provinciaux qui seraient bien disposés envers cette oeuvre.

LES CONSERVATEURS ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

C'est un gouvernement conservateur qui le premier fit voter en 1896 des subsides pour encourager l'enseignement technique dans cette province. Nos adversaires sont arrivés au pouvoir en 1897. Qu'ont-ils fait depuis? Ils ont bâti une grosse école pour pouvoir donner un gros contrat et alimenter la caisse électorale, sinon celle de gros politiciens millionnaires.

Le gouvernement actuel de Québec est un gouvernement d'endormis, vivant sur le vieux gagné, et essayant parfois à se faire de la gloriole avec le travail d'autrui.

MANQUE DE SYSTEME DANS L'ADMINISTRATION PROVINCIALE

Il n'y a aucun système dans l'administration provinciale ; l'administration de la justice, de l'agriculture, de l'éducation sont momifiées et se font d'après des règles surannées.

Malgré les efforts individuels, malgré les efforts de corps enseignants dévoués ou d'instituteurs dévoués, nous n'avons pas encore dans cette province de système d'éducation réellement progressif, et si les dernières statistiques fédérales concernant l'agriculture sont vraies, comme il n'y a pas lieu d'en douter, la province de Québec est à la queue de toutes les provinces en matières de production agricole.

L'on nous répond sans cesse: "Nous donnons tant pour l'éducation, nous donnons tant pour l'agriculture, nous donnons plus qu'il se donnait en 1897. Quel étrange raisonnement, et c'est précisément ce que nous reprochons d'émietter nos ressources de cette façon, sans produire de résultat; en somme, sous le rapport de l'agriculture, l'administration provinciale des dix dernières années a été une faillite lamentable.

PROTECTION AUX VOLEURS—ENQUETE REFUSEES

Il me reste un dernier sujet à traiter pour vous faire voir que les promesses de Sir Lomer Gouin en 1907 de donner à la province une administration honnête n'ont pas été remplies, mais le temps presse, je vous ai déjà entretenus longtemps; qu'il me suffise de vous dire que Sir Lomer Gouin et son gouvernement et sa majorité ont toujours protégé les hommes publics accusés de malversation, et loin de chercher à épurer la vie publique, ils ont contribué puissamment à la baisser à ce niveau qui lui attirait tout dernièrement, dans un mandement célèbre, la condamnation la plus cinglante et la mieux méritée.

A-t-on jamais tiré au clair l'affaire Turgeon - de Lépiné?

M. Kelly, aujourd'hui Conseiller Législatif, s'est-il jamais lavé de l'accusation portée contre lui par M. Prévost d'avoir participé à une escroquerie considérable au détriment du trésor de la province? Sir Lomer Gouin, avant de le nommer conseiller législatif, a-t-il jamais exigé une enquête complète? Nous assistons à ce spectacle lamentable qu'un homme public important de cette province, sur la tête de qui pèse une accusation des plus sérieuses, est trouvé digne par le gouvernement et par son parti de monter à la Chambre Haute de la province.

Que vous dirais-je de l'affaire Mousseau - Bédard? Vous êtes au courant de tous les détails de cette scabreuse affaire

Le scandale est entré dans le bureau professionnel même du Premier Ministre et il n'a pas jugé à propos, aux yeux de la province, de se laver des accusations qui planaient autour de ses propres associés professionnels. Lui, qui avait promis d'aller au fonds et au tréfonds de cette affaire, s'est contenté d'étouffer les voix qui seules auraient pu faire de la lumière sur cette affaire. Nous a-t-il jamais dit les confidences que Mousseau lui avait faites avant son départ de Québec?

Nos adversaires politiques essaient de répondre à nos accusations en indiquant les abus qui auraient pu se produire, soit dans d'autres provinces, soit au Parlement fédéral. Je n'ai pas mission de défendre, et je ne veux pas défendre les boodlers à quelque parti qu'ils appartiennent, mais ce que je constate, c'est qu'au parlement fééral, Sir Robert Borden lui-même Premier Ministre fait en sorte que tous les abus qui ont pu se commettre soient mis au jour et tous les coupables, de quelque dimension qu'ils puissent être, sont signalés à l'opinion publique et ce sera là l'incommensurable différence entre Sir Robert Borden et Sir Lomer Gouin, l'un punit les coupables et l'autre protège les voleurs.

Ces remarques sont faites sans parti pris et sans passion.

Ceux qui viendront après Sir Lomer Gouin auront le courage nécessaire pour purifier l'atmosphère qu'il a habitée pendant les dix dernières années ; mais il existe tout de même des hommes capables d'accomplir cette tâche ; il vous appartient de les élire. Scrutez le passé et la vie publique ou privée de tous ceux qui demanderont votre confiance et étudiez leur caractère, voyez s'ils sont animés d'un patriotisme éclairé et sincère et ne confiez qu'à bon escient vos destinées politiques, il y va de votre avenir, de celui de vos enfants, de celui de toute la province de Québec.

EN GARDE

Mon avis est celui-ci : que les intéressés surveillent leurs affaires ! hommes de finances, de commerce, propriétaires ou locataires de toute sorte ! En garde ! Ecclésiastiques ou laïques, en garde ! Nous n'avons plus de contrôle ! C'est à chacun à sauvegarder ses intérêts ! Sans être un pessimiste et sans être un prophète, je déclare que nous n'en sommes pas au plus creux dans la crise actuelle! Il faut que tout le système pourri qui est érigé dans cette province depuis au-delà de dix années s'écroule! Oh! l'on voudrait peut-être en certains milieux se contenter de remèdes de surface ou d'occasion! L'on a peur des conséquences! Et tous les brigands de la finance ou de la haute spéculation; tous les schemers véreux qui depuis longtemps s'enrichissent au détriment du trésor public voudraient jouir en paix de leurs rapines! Mais ma voix, si faible soit-elle, n'hésite pas à se faire entendre comme elle s'est fait entendre depuis plusieurs années pour dénoncer les maux dont nous souffrons.

Non pas que je désespère de la province ; au contraire. Mais je crois qu'avant de rebâtir et de donner des programmes de réformes, il faut renverser les dieux d'argile et de boue que nous nous sommes donnés et qui en imposent encore à un très-grand nombre d'aveugles.

L'occasion est donnée à l'électorat de cette Province de se prononcer. Puisse-t-il le faire le 22 mai prochain, sans avoir à s'en repentir ni en souffrir plus tard.

es in-
res !
merce,
toute
es ou
plus
auve-
re un
phète,
s pas
uelle!
ourri
e de-
crou-
en
e re-
L'on
s les
aute
vé-
enri-
pu-
ieurs
soit-
ndre
epuis
les

la
crois
des
ren-
boue
s et
rès-

orat
cer.
pro-
ni